

## La décision de partir

Une fois que votre volonté de partir s'est affirmée et que vous avez conscience que cette expérience ne va pas être un « long fleuve tranquille », vous devez mettre toutes les chances de votre côté pour que ce séjour soit une réussite. Cela suppose donc une certaine maturité, c'est pourquoi aucun dossier ne sera accepté si vous avez moins de 15 ans. La décision de partir n'est pas à prendre à la légère et il faut en discuter. Le rôle de vos parents, vos amis, éventuellement de votre professeur de langue, est primordial.

Le programme de Scolarité à l'Etranger est réservé aux mineurs et le candidat ne devra pas avoir plus de 18 ans au moment de son départ. Il ne pourra pas non plus participer à ce programme, s'il est déjà titulaire du baccalauréat.....

Le plus souvent, les participants partent entre deux années scolaires, entre la seconde et la première, qui s'avère être le moment le plus approprié pour un tel séjour. Même si la plupart des chefs d'établissements sont favorables à ce type de projet, il faut cependant savoir que le système scolaire français considère une telle année comme une année sabbatique. La période passée à l'étranger ne sera pas reconnue ici en France. Vous aurez théoriquement pris une année de retard sur votre progression scolaire, mais vous aurez tiré un tel bénéfice humain et personnel que vous aurez, en fin de compte, gagné en confiance, en connaissance de vous-même, en enthousiasme et en maturité.

Les départs de longue durée (semestre ou année) ont lieu en aout/septembre ou en janvier. Selon les destinations, il est également possible d'effectuer de courts séjours d'un trimestre par exemple, et les dates sont fixées au cas par cas.